

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal et le CCAS de St Bonnet de Chavagne se sont réunis le vendredi 25 mars 2016 et ont traité les sujets suivants :

- **Approbation du compte administratif 2015 du CCAS :** Le Maire a présenté le compte administratif 2015 du CCAS. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 4530,94 €. Le total des recettes est de 4130,00 €, soit un résultat de l'exercice 2015 de - 400,94 €. Le Conseil Municipal et le CCAS ont approuvé à l'unanimité ce compte administratif.
- **Vote du compte de gestion 2015 du CCAS :** le Maire a présenté le compte de gestion 2015 du CCAS. Après affectation du résultat 2015 sur le report des années antérieures, le résultat de clôture après correction est de 3 308,51 €. Le Conseil Municipal et le CCAS ont voté à l'unanimité ce compte de gestion. En 2016, le budget du CCAS sera intégré dans le budget global de la commune. Le résultat de clôture 2015 du CCAS sera ajouté au résultat de clôture 2015 du budget communal et un seul montant figurera sur le budget primitif 2016.
- **Approbation du compte administratif 2015 de la commune :** Le Maire a présenté le compte administratif 2015 de la commune. Sur la section de fonctionnement, Le total des dépenses réalisées s'élève à 476 743,58 €. Le total des recettes réalisées est de 523 498,85 €. Sur la section d'investissement, les dépenses réalisées sont de 119 979,03 € et les recettes réalisées sont de 130 984,44 €. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ce compte administratif.
- **Vote du compte de gestion 2015 de la commune :** le Maire a présenté le compte de gestion 2015 de la commune. Le résultat de l'exercice 2015 est de 11 005,41 € pour la section investissement et de 46 755,27 € pour la section de fonctionnement, soit un total de 57 760, 68 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2015 après prise en compte des reports des exercices précédents est de 45 679,91 €. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte de gestion.
- **Vote du budget primitif 2016 :** Robert Pinet a donné les orientations budgétaires pour 2016. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la reconduction des taux des taxes locales sans augmentation. Sur la section de fonctionnement, le total des dépenses prévisionnelles est de 547 873 €. Ces charges de fonctionnement intègrent notamment l'entretien des dépendances

du château, les dépenses liées aux actions du CCAS, des cotisations nouvelles liées à l'intercommunalité du Pays de St Marcellin, une réorganisation du personnel communal avec l'arrêt de reversement de salaires et charges sociales entre les communes et syndicat intercommunal où intervient l'agent, la poursuite des aides financières octroyées aux associations communales et à la bibliothèque intercommunale. Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont de 547 873 €. Elles tiennent compte de l'arrêt des reversements entre communes des frais de personnel partagés, de la mutualisation avec Montagne des frais de scolarité liés au regroupement pédagogique, de l'évolution des différentes dotations et de la non augmentation des taux des taxes locales.

Au niveau de la section investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 184 903 €. Les dépenses prévisionnelles d'investissement permettront de rembourser le capital des emprunts pour 40 910 €, acquérir du matériel, de l'outillage et du matériel de bureau pour 5 964 €, effectuer des travaux dans les bâtiments communaux pour 11 000 € et entretenir les voirie pour 47 390 €. Les recettes prévisionnelles d'investissement seront issues du reversement de la section de fonctionnement pour 72 000 €, de dotations de fonds divers (FCTVA) et de subventions d'investissement. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations communales. Il a adopté à l'unanimité le budget primitif 2016.

- **Travaux de voirie :** Des estimations de travaux sur l'entretien des routes ont été présentées. Une première analyse des priorités a été réalisée en adéquation avec l'enveloppe budgétaire réservée. La route du Furan et le Chemin de l'Arthaudière seront traités rapidement en raison de leur forte fréquentation.

- **Divers :** Une étude sera confiée au cabinet Synegra pour analyser la possibilité de raccorder des maisons situées sur le versant du cimetière au réseau collectif d'assainissement.
Un bureau spécialisé réalisera une étude acoustique au sein de la salle des fêtes pour un montant de 2340 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord. Une subvention sera demandée au Conseil Départemental.
Un nouveau chantier jeune de l'AFR de Chatte se déroulera à St Bonnet de Chavagne durant les vacances d'avril. Des jeunes de la commune sont concernés par cette action.